

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 26 mai 2025

N° CM26052025-02
NB

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six du mois de mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 20 mai 2025

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, M J.C. MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, MN. FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M. N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB. VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M F. RABAUD, M D. HERAUD, Mme E. LORIEAU NUÑEZ, Mme I. BROSSET, Mme E. BILLEAUD, M J. LANDA, Mme M. LERAY Mme E. RABILIER, Mme L. VILLATEAU, M J. BALLAY, M JM. BEAUFFRETON, Mme M. RANGEARD, M K. SERIN, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M P. BOUSSEAU
M D. DOLÉ
M M. PRAUD
Mme A. RABILLER
M N. RIPAULT

Procuration à
Procuration à
Procuration à
Procuration à

Mme L. VILLATEAU
M J. BALLAY
Mme M. RANGEARD
Mme L. AVOINE
Mme E. RABILIER

Secrétaire : M. J.C. MARCHAND

OBJET : ASSOCIATION ACCUEIL DES AINES – VOTE D'UNE SUBVENTION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la demande formulée par l'association Accueil des Aînés pour l'octroi d'une subvention visant à couvrir les frais de loyers dus à la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges pour l'utilisation d'un local dans le bâtiment économique des Lilas.

CONSIDERANT que l'association Accueil des Aînés occupait auparavant un local mis à disposition à titre gratuit par la Commune dans le manoir du Colombier.

CONSIDERANT que pour des raisons de sécurité la Commune a demandé à l'association de ne plus utiliser ce local et qu'il est dès lors justifié que la Commune verse à l'association un soutien financier lui permettant de s'acquitter de ce loyer (85€/mois, soit 1 020 € par an).

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

DECIDE d'attribuer à l'association Accueil des aînés une subvention de 1 020 € ;

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2025 ;

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

Jean-Claude MARCHAND
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par :
Michelle Devanne
Date de signature : 28/05/2025
Qualité : Maire de Pouzauges